

PAPERJAM EXTRA



Projets résidentiels, collectivités,
espaces de travail

Immobilier

Interview : Marie Lucas
(M3 Architectes)

Patrimoine – Construction et archéologie

Quand l'archéologie s'invite sur le chantier



D'anciennes fondations de murs ont été découvertes lors du chantier.



Vue aérienne du site à Ellange.

Photos et illustrations : Belvedere Architecture

Mener un chantier de construction n'est jamais simple. Mais quand l'archéologie s'invite en plus, que se passe-t-il ? Étude de cas avec la réhabilitation d'une ancienne grange à Ellange par Belvedere Architecture.

Le projet est séduisant : transformer une ancienne grange de 1822 située dans le village d'Ellange en une nouvelle brasserie au rez-de-chaussée complétée par deux logements abordables en étage. C'est la mission qu'a accepté de relever Belvedere Architecture, avec l'aide de HLG Ingénieurs - Conseils et Goblet Lavandier & Associés Ingénieurs-Conseils, pour le compte de la commune de Mondorf-les-Bains, maître d'ouvrage du projet. L'objectif est de proposer à nouveau dans cette petite commune rurale un lieu pour que les habitants se rencontrent de manière conviviale, tout en offrant de nouveaux logements.

Pour cela, il faut déconstruire une grande partie de la bâtisse existante, tout en conservant plusieurs éléments qui seront réintégrés dans le nouveau projet : le sol en pierre, les poutres de la charpente, les murs historiques et leurs ouvertures... La déconstruction du bâtiment historique dit « A Kréiesch » a commencé en 2023, en dialogue avec l'Institut national pour le patrimoine architectural (INPA). Les extérieurs seront aménagés avec un espace vert et quelques places de parking.

Une situation particulière

Mais ce projet présente une autre particularité : « La parcelle du projet se trouve sur une zone d'observation archéologique - ZOA, explique Patrick Meyer, architecte et fondateur du bureau Belvedere Architecture. Il existe des cartes sur le Géoportail qui déterminent, en fonction du lot cadastral, si le chantier se situe sur une potentielle zone archéologique. C'était le cas ici. Aussi, nous avons pris contact avec l'Institut national de recherches archéologiques (INRA) pour l'informer de notre projet de transformation et construction. »

Lorsque l'équipe de l'INRA est contactée, elle analyse le projet de construction qui lui est transmis et est en mesure de dire rapidement (dans un délai de 30 jours ouvrables) si le projet peut impacter ou non un potentiel patrimoine archéologique. « Au plus tôt on soumet cette demande d'évaluation archéologique, au mieux c'est, car on peut apporter des adaptations éventuelles acceptables pour toutes les parties, et ainsi éviter de repousser les travaux d'aménagement »,

précise Christiane Bis, responsable du service d'archéologie médiévale et post-médiévale à l'INRA.

Dans la majorité des cas, les sites ne posent pas de difficultés et une levée de contraintes archéologiques peut être prescrite. Mais dans d'autres cas, il faut procéder à des diagnostics sur le terrain ou parfois même réaliser une fouille préventive.

« Les diagnostics s'élaborent souvent à l'aide de tranchées qui sont réalisées dans le terrain et permettent une meilleure planification en cas de trouvailles. Si le cas le permet, on peut profiter par exemple de sondages qui sont réalisés pour les fondations pour y adjoindre des sondages archéologiques », explique Christiane Bis.

Dans le cas d'Ellange, le processus a été un peu différent. « Nous avons réalisé ici une mission de suivi pendant les travaux de sécurisation, ce qui était dans le cas présent la solution la plus propice », détaille Christiane Bis. Cette approche peut être utilisée en cas de travail en sous-œuvre ou dans des rues trop étroites. L'archéologue travaille alors avec l'équipe de chantier et son œil expert permet de comprendre des changements sur le terrain que ni l'ouvrier ni l'architecte ne sont capables d'évaluer.

« Cette approche permet de travailler de manière fluide, dans la discussion, sans devoir suspendre le chantier pour un temps indéterminé si on découvre des vestiges, complète Lorenz Reiter, chef de projet pour Belvedere Architecture. Cela nous a beaucoup aidés, car en ayant l'archéologue à nos côtés, on peut tout de suite déterminer s'il faut s'arrêter ou pas, si ce qu'on met au jour peut avoir de la valeur ou non. » Il est important de comprendre que tant que les vestiges sont dans la terre, ils sont protégés. Mais à partir du moment où ils sont mis à l'air libre, ils sont en danger. « La préservation des structures devrait toujours être une priorité, car elles constituent une source historique irremplaçable sur notre passé, renchérit Christiane Bis. Si cela s'avère néanmoins nécessaire, ces témoignages enfouis dans le sol doivent être dégagés dans les règles de l'art, documentés et ainsi sauvegardés pour les futures générations. »

Un impact financier

Faire des découvertes archéologiques sur un terrain est passionnant. À Ellange, sous la supervision d'Andrea Bischof, archéologue à l'INRA, des restes de murs en pierre, des tesselles de céramique, une grande poutre en bois ou encore des fragments métalliques ont pu être découverts, témoignant d'une activité passée datant de la fin 13^e siècle jusqu'au 17^e siècle. Une faux et une enclume mobile, par exemple, ont été retrouvées. Ces vestiges ont permis de comprendre qu'avant la grange, il y avait ici une activité qui n'avait rien à voir avec la fonction actuellement en surface.



Le gabarit de l'ancienne grange est préservé dans le nouveau projet.



La réhabilitation de la grange permettra l'introduction d'une petite brasserie.

Mais faire de telles recherches a aussi un coût et peut provoquer des arrêts ponctuels. « Le recours à l'un ou l'autre système est donc un choix au cas par cas, et l'INRA essaye de trouver pour chaque chantier la meilleure variante possible », assure Christiane Bis. « Actuellement, nous travaillons selon la loi du 25 février 2022 qui a comme but d'intégrer le système 'pollueur-payeur', ce qui est la règle à l'échelle mondiale. Mais il s'est avéré entretemps que la loi actuelle, qui prévoit un remboursement de 50 % des frais après l'achèvement de tous les travaux de fouille et du rapport, est parfois difficilement applicable dans la réalité. C'est pourquoi le ministre de la Culture, Eric Thill, a soumis le 25 septembre 2024 un projet de loi portant sur des modifications à la loi de 2022 : l'ensemble des frais sera pris en charge par l'État une fois cette loi modificative votée début 2025. Une mesure positive pour les propriétaires fonciers qui n'auront alors plus la charge financière des fouilles. »

Le projet d'Ellange, quoique relativement modeste dans son envergure, a toutefois représenté un défi tant pour les architectes que pour les archéologues. Grâce à une concertation étroite et précoce, et à une volonté d'œuvrer dans la même direction et de respecter les intérêts de chacun, des solutions ont pu être trouvées et mises en place pour ce cas particulier. Il faut aussi pouvoir compter sur un chantier sans sensibilisées à cette problématique, car les interventions avec les tractopelles par exemple demandent une attention plus accrue que sur un chantier sans étude archéologique. « L'archéologie a une composante destructrice, conclut Patrick Meyer. Il faut donc œuvrer avec beaucoup d'expertise et de patience, mais c'est dans l'intérêt de notre société et du projet, car ce qui pourra potentiellement être découvert participera aussi à mieux comprendre l'histoire du site, renforcera l'identité du lieu et l'attachement de la population au projet. »